



Devons nous rendre les costumes ou nous défendre?

-----  
Par klia

Bonjour,  
nous sommes 6 à avoir danser dans une troupe qui utilisait le nom d'une asso sans que nous en fassions réellement partie puisque nous ne payions pas de cotisations. Nous faisons des représentations qui nous étaient rémunérées de manières non officielles. Parfois notre chorégraphe gardait les sommes pour "payer les costumes". Mais l'argent étant l'argent que nous avons gagné c'est nous qui avons payé les costumes. Nous avons à présent quitté cette troupe et les parents de cette chorégraphe nous ont promis les huissiers si nous ne rendions pas les costumes prétextant qu'ils étaient la propriété de l'asso. Quels sont nos droits? Que faire?